



**Pour plus d'informations :**

**Site meddispar :**

<http://www.meddispar.fr>

**Site Agence nationale de sécurité du médicament :**

<https://ansm.sante.fr/>

**l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS) :**

[https://www.incb.org/incb/en/psychotropic-substances/travellers\\_country\\_regulations.html](https://www.incb.org/incb/en/psychotropic-substances/travellers_country_regulations.html)



## Les médicaments stupéfiants : Rappel réglementaire

*Fiche réalisée par la Pharmacie Centrale des Hospices Civils de Lyon dans le cadre de la journée transition pour les patients narcoleptiques du 20/03/2019*

## Qu'est ce qu'un médicament stupéfiant ?



Un médicament stupéfiant est un médicament soumis à une réglementation qui conditionne les modalités de prescription et de délivrance.

## Conditions de prescription



L'ordonnance doit être sécurisée (cf page suivante) : c'est-à-dire qu'elle doit répondre à des spécifications techniques :

- La prescription doit comporter des éléments écrits en toutes lettres :
  - du nombre d'unité par prise
  - du nombre de prises
  - du dosage de la spécialité



- La prescription est limitée à 28 jours
- Le nombre de spécialités prescrites doit être précisé

## Condition de délivrance - traçabilité

La délivrance peut se faire jusqu'à 3 jours après la date de prescription figurant sur l'ordonnance.

Au-delà de 3 jours, le pharmacien pourra vous dispenser uniquement la quantité de médicament correspondante à la durée restante de votre prescription.

Exemple : la date figurant sur mon ordonnance pour du méthylphénydate 20mg une gélule par jour est le 01/01/2019 pour 28 jours :

→ Si je me présente le 03/01/2019 (moins de 3 jours après la date figurant sur l'ordonnance) : le pharmacien me délivre la totalité du traitement soit 28 jours de traitements (=28 gélules).

→ Si je me présente le 10/01/2018 (plus de 3 jours après la date figurant sur l'ordonnance) : le pharmacien me délivre seulement la suite du traitement soit 18 jours de traitement (=18 gélules)

Seulement le nombre exact d'unités est délivré (si le déconditionnement possible)

La traçabilité est assurée par le pharmacien.



## Exemple d'ordonnance sécurisée :

Dr Narcolepsie  
Médecin spécialiste du sommeil  
N°RPPS : XXXXXXXXXX  
6 rue de l'éveil Lyon  
+ 33 6 11 22 33 44

1 Janvier 2019

Mme XXX XX  
Née le 20/10/1995  
1m69 62kg

Méthylphénydate à libération prolongée vingt milligramme  
Une gélule le matin une fois par jour

Pendant vingt-huit jours

123456

Dr narcolepsie  
signature

1

Information sur le prescripteur : nom, numéro RPPS, spécialité, adresse, téléphone

Date de rédaction de l'ordonnance

Information sur le patient : nom, âge, date de naissance, taille, poids (si besoin)

Information sur la prescription :  
Le nom du médicament doit être en dénomination commune internationale  
Dosage en toutes lettres

Information sur la prescription :  
Nombre d'unité par prise en toutes lettres  
Nombre de prise par jour en toutes lettres

Durée de traitement en toutes lettres

Information sur la prescription :  
Nombre de spécialités prescrites

Numéro d'identification du lot d'ordonnance sécurisée

Signature du médecin prescripteur